

# L'enseignement de la langue française pour les enfants créoles

(Mars 1997)

Dans le cadre de la préparation des projets d'écoles 1997-2000, s'inscrit de façon pressante l'axe général de «maîtrise de la langue»: de la langue française s'entend, car il s'agit là de l'objectif premier de notre école primaire (maternelle et élémentaire), au plan local comme au plan national.

Le présent document, dans le même esprit de mise en ordre des idées, a trait aux spécificités de l'enseignement du français aux élèves parlant principalement le créole, en s'appuyant sur l'envoi aux écoles de trois fascicules édités par le C.N.D.P. pour le C.R.D.P. de La Réunion :

- G. CALMY : «Apprendre à parler français aux jeunes enfants réunionnais » (1976)
- B. JOLIBERT : «Enseignement du français à La Réunion» (1979)
- A.CARO et J.L.GAILLARD : «Relevé et classement des principales difficultés rencontrées par nos élèves de 6ème / 5ème en français» (1983)

Le propos de ce document s'inscrit dans la continuité de l'action pédagogique menée avec vous dans cette circonscription, afin de donner à tous les enfants le maximum de chances.

Pour ce qui est de la maîtrise de la langue, un environnement scolaire francophone est nécessaire mais ne suffit pas. Le plus important est bien l'action pédagogique de l'enseignant, à commencer par sa propre résolution, et sa persévérance, à se servir du français comme vecteur d'enseignement. Ce qui ne signifie pas, bien au contraire, que le créole ne soit pas objet d'observation et d'analyse au cours de la classe.

Il convient ici de rappeler simplement que l'Ecole Publique n'a pas pour vocation de détruire ce qui relève des traditions et des cultures spécifiques. Au contraire, elle a pour ambition de les connaître et de les reconnaître, d'en mesurer le poids dans la formation des êtres, de susciter des prises de conscience de leur importance, et du rôle qu'elles peuvent ou doivent jouer dans le présent et l'avenir des individus. Cela se fait souvent par une certaine distanciation, et, pour ce qui est de la langue, une analyse des évolutions, des filiations, des cousinages, en particulier à l'occasion même de l'étude de la langue française.

---

C'est donc non seulement dans les thèmes étudiés, en découverte du monde, en lecture, en poésie, en conte, en activités artistiques, etc., légitimement tournés vers le milieu local comme vers tout le reste du monde, mais jusque dans l'étude comparative du fonctionnement des deux langues (phonologie, syntaxe, lexique, morphologie), que nos élèves de familles monolingues créoles acquerront tout naturellement la maîtrise de la langue française, à l'école et par l'école.

En effet, l'enseignement d'une «langue 2» à un enfant monolingue en «langue 1» se fera d'autant mieux qu'on saura s'appuyer sur la langue 1, autant que nécessaire pour mieux analyser la langue 2.

En vérité, seuls les enfants des familles effectivement bilingues dans leur vie quotidienne, peuvent être qualifiés de «bilingues». Ce n'est pas le cas général, où nos élèves n'éprouvent pas de difficultés particulières pour la maîtrise de la langue française orale. Et ce sont justement les enfants qui ont peu, ou très rarement, l'occasion d'entendre ou de s'exprimer en français qui ont le plus besoin d'un apprentissage pertinent de la langue : ces élèves là sont ceux que les présentes recommandations se proposent de prendre en compte.

---

On sait bien à présent que l'on ne progresse dans la maîtrise d'une langue seconde qu'en fonction de la maîtrise qu'on a de sa propre langue maternelle. Dans la pratique usuelle des familles (créoles ou françaises) vis à vis des jeunes enfants, la langue maternelle ne fait guère l'objet d'une conceptualisation explicite. La grammaire reste tout naturellement d'un maniement largement implicite jusqu'à l'entrée à l'école élémentaire : l'enfant créolophone ne peut donc comprendre ce qu'on veut lui enseigner de la langue française sans qu'on le lui ait au préalable enseigné de la langue créole. De sorte que l'enseignement d'un élément nouveau de la langue

française (nom, pronom, verbe, accord, etc) a tout à gagner à prendre appui sur l'observation d'exemples de la langue créole, qui a elle aussi une grammaire à expliciter.

Une leçon de grammaire, comme toute explication grammaticale spontanée, commencerait donc avantagement, pour ces enfants, par une reconnaissance -en vérité une découverte- de la notion à expliquer dans des phrases créoles... Et inversement, un réflexe de transcription mentale du français en créole devrait les aider, si nécessaire, à repérer la notion dans un exemple français.

(Sans doute touche-t-on là une cause possible des difficultés de bien des enfants créolophones à exercer leur pensée abstraite, alors que leur intelligence est vive : la faiblesse de la perception qu'ils ont de leur propre langue, laquelle est un outil majeur de structuration de leur pensée. Cela pourrait être une explication de leurs difficultés à soutenir leur attention, leur réflexion ou leur mémoire, ne serait-ce que pour apprendre les tables de multiplication.)

---

Cela implique une formation théorique et pratique des enseignants (à défaut, les trois fascicules ci-joints devraient constituer une première aide pour aller de l'avant)... Cela implique aussi que l'enseignement oral du français commence très tôt, car une maîtrise orale suffisante doit précéder l'étude de la langue écrite : le rôle de l'école maternelle y est déterminant ... La démarche pédagogique qui semble la plus naturelle est de ne jamais refuser, surtout d'un enfant monolingue, une prise de parole ou un échange verbal en créole. Mais de ne jamais en rester là, et, soit directement soit par le détour d'exercices, d'amener l'enfant à en acquérir la formulation française ...

C'est aux cycles 1 et 2 que tout se joue. Or au cycle 3 comme en collège, bien des élèves actuellement ne savent pas prendre efficacement la parole en français : c'est un signe d'échec de l'enseignement antérieur, et les équipes de maîtres, dans la préparation des projets d'écoles, devraient sérieusement se poser la question de l'acquisition orale du français aux cycles 1 et 2 :

- Entraînement à la pratique orale, implicite et globale, du français, qui s'appuie tant que c'est nécessaire sur les productions orales créoles des élèves.

- Exercices systématiques de consolidation de cette pratique implicite («exercices structuraux»), et exercices spécifiques de mise en relation orale du créole et du français sur des domaines sensibles : conjugaison, vocabulaire, syntaxe.

- Très important : entraînement à l'analyse auditive :
  - de la phrase orale (française ou créole) : en particulier le repérage des mots dans la chaîne sonore de la phrase (unités de sens).
  - des éléments phonétiques de la chaîne sonore (français ou créole) : syllabes dans les mots, phonèmes dans (les syllabes et) les mots.

- Importance des exercices de mémorisation, dès le plus jeune âge.

Au cycle 3, si l'on trouve encore des élèves qui relèvent de ces niveaux d'apprentissages fondamentaux, il va de soi, on le répète ici une nouvelle fois, que l'aide à ces élèves en difficulté prend d'abord en charge les apprentissages et les démarches des cycles 1 et 2, sur des supports adaptés.

On trouvera donc dans les trois fascicules ci joints, de quoi alimenter la réflexion collective et individuelle des enseignants. Certes ces documents sont anciens et le contexte général a beaucoup évolué en vingt ans, mais leur contenu est formulé de façon claire, et constitue, dans l'attente où sont les enseignants de La Réunion, une utile première étape.

En conclusion, chacun aura conscience de l'utilité de cette démarche, qui, dans la modestie même de ses ambitions, se veut au service de l'école, et des enfants qui lui sont confiés.